

Du vingt trois février mil neuf cent cinquante neuf, convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le vendredi 27 février à l'effet d(y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour
le Maire



Séance du 27 février 1959

Le vingt sept février mil neuf cent cinquante neuf, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M PINON, Maire

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, FAVRE, Mme BETMONT, CLEMENT, TISSOT, adjoints, JOUGUET THEMENON PUEVELAND PERNELLE, Mme JOUANNIN BESSENS GIRARD LAUTERFING FAUCHET ZIANE FOISY - absents : M.M LAURIAT LANEUVILLE.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. TISSOT, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

Ligue contre le bruit

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Ligue Française contre le bruit. Le Conseil est d'accord pour que la réunion préparatoire ait lieu à la Mairie d'Orsay et vote la cotisation de 1.000 F demandée pour les membres actifs. A prendre sur les dépenses imprévues de 1959.

Envoyé le _____ 1959

Reçu le 7 3 1959

Salles d'Education Physique

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. BAANCHOT, architecte coordonnateur, faisant connaitre qu'à son avis, la Caisse des dépôts et consignations n'octroie aucun prêt pour la construction des Salles d'4ducation Physique. A la suite de cette lettre M le Maire s'est mis en rapport avec M. BLANCHOT, qui a demandé de considérer sa lettre comme nulle et non avenue, puisque la Salle d'éducation physique du groupe de Mondétour est comprise dans l'arrêté de subvention. Il va donc étudier le projet avec M.M. LESAGE ET HUBERT.

Syndicat de l'Yvette

Le Conseil vote la cotisation demandée par le Syddicat pour l'aménagement de l'Yvette en 1959 soit / frais de fonctionnement, 13 F par habitant - frais d'entretien 100 F par habitant.

Envoyé le _____ 1959

Reçu le 20 Mars 1959

Assainissement

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de canaliser le rû du Parc d'Orsay traversant la partie comprise entre la route de Charères et l'avenue Saint-Laurent, vu l'aggravation causée par le déversement des eaux des propriétés riveraines.

Le Conseil, vu la loi N° 48-I.520 du 29:9/48, réglementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les Collectivités locales et divers organismes.

Vu l'arrêté ministériel du 7 Mars 1949, modifié le 17/4/58

Vu la circulaire interministérielle G.P. I bis, N° 122 du 28/4/49

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 12:5:49

Sur la proposition de M. le Maire, délibère :

Décide de s'assurer le concours du service des Ponts et Chaussées de Seine et Oise pour l'étude des projets, la Direction et le règlement des travaux nécessaires à l'assainissement.

Dans le cas où les travaux seraient exécutés par tranches successives, chacune de ces tranches sera considérée, pour le calcul des honoraires, comme faisant l'objet d'un projet particulier à la tranche considérée.

Déclare que les honoraires dus au Service des Ponts et Chaussées seront calculés suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 7 Mars 1949.

Exonère expressément l'administration des Ponts et Chaussées de Seine et Oise de la responsabilité décennale établie par les articles 1792 et 2.282 du Uode civil.

Envoyé le _____ 1959
Reçu le 9 H 1959

Le Conseil décline l'offre de M. SIESBYE proposant à la Commune l'acquisition du terrain sir ué Bd Dubreuil, sur lequel est installé le golf miniature.

Terrain du Golf miniature

Le Conseil accepte les propositions de la Sté Lyonnaise des Eaux pour installation dans la rue Marc Godard, d'une canalisation de 60 m/m, de diamètre, le devis se montant à 290.000 F. Crédit prévu au budget de 1959. L'installation de cette canalisation permettra la desserte en haute pression de la rue Marc Godard et de l'extrémité de la rue de la Colline.

Canalisation d'eau rue Marc Godard

Suivant demande de M. FAKI, directeur de l'association syndicale Idéale de Mondétour, le conseil décide de participer pour 15 % dans la dépense d'établissement du dossier en vue de la reconnaissance des voies du lotissement.

A.S.A. Idéale de Mondétour
travé le
Roya le 10 Mars 1959

M. le Maire expose qu'à la suite d'accidents survenus par suite de l'étroitesse du trottoir devant la Chapelle de l'Orphelinat Sainte-Buzanne et l'insuffisance de hauteur du muret, lequel constitue le parapet d'un ancien pont, il a été amené à considérer le danger présenté par cet état de chose, danger encore aggravé par la circulation intense dans la R.N. 446.

Mise au point de l'Orphelinat Ste Suzanne

Il a demandé à M. GRENADIER, serrurier de la Commune, un devis pour construction d'un parapet. La dépense serait de 195.000 F, l'entreprise Brangeon enlèverait les pierres du mur, ce qui élargirait le trottoir.

Le Conseil est d'accord pour ces travaux qui constituent une mesure d'urgence, mais demande que l'élargissement et l'aménagement d'un trottoir convenable soient étudiés.

Travaux rue des Haies

M. le Maire donne lecture de l'estimation des Domaines concernant l'acquisition par la Commune des terrains nécessaires à l'élargissement de la rue des Haies. Etant donné l'utilité du projet, le Conseil est d'avis de demander aux propriétaires des 3 terrains situés à l'entrée de la rue Maginot, s'ils sont d'accord pour traiter sur l'estimation de M. Thomas, géomètre de la Commune, l'évaluation des Domaines constituant un maximum.

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le Chef de service départemental de la Jeunesse et des Sports sollicitant une subvention pour la participation de l'Union Sportive de l'Enseignement primaire au Cross-country de Mivry-Gargan. Des renseignements seront demandés sur les effectifs des élèves des écoles d'Orsay qui participeront à cette épreuve.

Fédération Sociale d'oeuvres laïques

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le directeur de l'A.S.A. Mondétour-Campagne sollicitant pour les propriétaires du Bd de Mondétour, de surseoir à la perception de la taxe de déversement à l'égout jusqu'à ce que les autres rues bénéficiaires d'égouts ayant été à leur tour incorporées dans la voirie municipale, il soit possible d'appliquer un traitement uniforme à l'ensemble des propriétés intéressées. Le Conseil décide de renvoyer cette demande à la Commission des Finances pour étude plus approfondie de la question, avec le Directeur du Syndicat.

A.S.A. Mondétour.
Campagne. taxe de déversement à l'égout

La Commission des Finances était d'avis de proposer au Conseil municipal la suppression de la taxe de déversement à l'égout, en raison de son faible rendement et des inégalités constatées dans le recouvrement de cette taxe. Le Conseil après discussion, décide le maintien de cette taxe.

Taxe sur les chiens

En raison de son faible rendement, le Conseil décide la suppression de la taxe sur les chiens à partir du 1/1/59.

Taxe sur les chiens
travé le

Le Conseil fixe le taux de l'indemnité pour réunions dans les Salles de la Mairie :
- Petite Salle 200 F
- Grande Salle 600 F
avec réduction de 50 % pour les associations déclarées à partir du 1 Mars 1959.

Occupation des Salles de la Mairie
travé le
Roya le 5 Mars 1959

Le Conseil décide de porter à 700 000 F la subvention allouée au Comité du Logement. Crédit inscrit au budget primitif de 1959.

Subv. au Comité du logement
travé le
Roya le 70 Mars 1959

Programme des goudronnages

Le Conseil adopte le programme des goudronnages présenté par M. l'Ingénieur des T P E, pour 1959, savoir :

Rue Paillole - rue de la Pacaterie - avenue des Sablons - rue du Mail - rue de Bellevue, - rue A* Briand - Place Guy Mocquet - rue Georges Clemenceau - me du Pont de Pierre et la partie en mauvais état de l'avenue du Maréchal Joffre.

Un devis sera demandé pour les rues de la 3ème partie du Parc d'Orsay : rue de l'Avenir, rue du Ruisseau, avenue d'Orgeval:

M. Clément, Président de l'Office Municipal des Sports rend compte des travaux du Congrès de la Fédération des O.M.S auquel il a assisté.

Un vœu a été émis pour que l'Etat prenne toutes dispositions pour qu'un budget suffisant soit consacré aux activités sportives, culturelles et de plein air.

Pour 1959, le Conseil vote une subvention de 50000 F, à l'Office municipal des Sports.

Le Conseil décide par 11 voix contre 5 de renouveler au budget de 1959, le crédit pour l'Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées, soit 50.000 F, les subventions étant attribuées par la Commission Communale instituée suivant délibération du 25 Novembre 1949.

Le Conseil vote à l'unanimité le renouvellement de la subvention de 75 000 F allouée au Centre Médicosocial Saint Vincent de Paul. Crédit prévu au budget de 1959 et payable au C.C.P. de l'Orphelinat.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget primitif de 1959 se montant à :

- Recettes et dépenses ordinaires	83 440 408
- " " extraordinaires	27 805 260
total	111.245.668

soit 10.220 centimes ordinaires pour insuffisance de revenus
 1.000 " extraordinaires
18 533 ' amortissement de la dette
 29.753

le Conseil décide que la somme de 2.486.388 F, représentant l'allocation de l'Etat pour exonérations fiscales viendra en déduction des dépenses ordinaires du Budget.

Le Conseil vote le budget du service vicinal présenté par les Ponts et Chaussées et décide le remplacement par une taxe vicinale de 4 journées de prestation d'hommes et de 4 journées d'animaux et de véhicules.

Office Municipal des Sports

Envoyé le 19.....
 Reçu le 19.....

Aide aux familles nécessiteuses des Ecoles privées

Envoyé le 19.....
 Reçu le 13 Mars 1959

Subvention au Centre Médicosocial

Envoyé le 1959

Budget primitif de 1959

Envoyé le
 Reçu le

RECETTES

10.220 cent insufis.revenus	I4	2K7 246	report	7I	304 242
taxe propr. non baties		65 000	Redevance E.D.F.		50 000
taxe d'habitation		850 000	occupation domaine communal		7 500
taxe déverst à l'égout		650 000	service pompes funèvres		550 000
taxe ordures ménagères	3	000 000	Usage du dépotoir		10 000
taxe vicinale	4	496 996	revenu rentes sur l'Etat		15 000
taxe locaux en garnis		150 000	rev. titres et valenns		450
taxe sur l'électricité	2	500 000	loyers propriétés communales		70 000
taxe sur spectacles		300 000	prestations des instituteurs		500 000
Licences débits boissons		500 000	Legs affectation spéciale		7 000
fonds de péréquation		200 000	revenu de la Crèche		650 000
taxe locale	35	000 000	excédent revenu hospice		2 396
taxe Enregistrement	3	000 000	participation Etat, 1°		554 432
actes de l'Etat civil		1000.000	2°		226 000
Location salles Mairie		20 000	fonds national compensation		500 000
droits sur permis de chasse		30 000	subv. se rvce incendie		300 000
droits de place sur marchés	4	500 000	subv. pour crèche		40 000
taxe visite sanitaire		700 000	reMb. frais d'études		150 000
services payés incendie		15 000	garderie Ecole maternelle		70 000
concessions au cimetièrre		700 000	amélioration hyg. scolaire		800 000
taxe creusement de fosses	2	10 000	frais audiences foraines		20 000
taxe arrivée de corps		30 000	secretariat administratif		35 000
droits d'inhumation		15 000	ventes diverses		100 000
droits caveau provisoire		15 000	caisse dép scolaire		4 992 000
droits seconde inhumation		40 000	exonérations fiscales		2 486 388
à reporter			total recettes ordinaires		83 441 408

Séance du 27 février 1959

Recettes extraordinaires		report	9.258*714
I 000	cent, insuf. revenus	I 390 000	indemnités sap. pomp. 5 000
37	" emp. 800.000	5I 766	services payés incendie 300 000
3	65.000	4 206	assur. accidents 30 000
35	750.000	48 530	secours à une veuve 50 000
11	22I 975	I4 364	contingent départemental 75 000
55	I.350.000	76 294	matériel incendie 700 000
25	458 410	35 252	entretien local et poste 30 000
3	60 000	3 882	habillements, équipem. 200 000
3	50 414	3 882	assurance matériel 30 000
I2	250 000	I5 267	entretien bouches inc. 75 000
58	I I70 000	8I I95	salaires cimetière I II5 000
2I2	4 249 000	294 024	entretien du cimetière 300 000
43	865.000	60 370	entretien canalisation. 290 000
I14	2 I84 000	I68 665	subv. canalisations I00 000
690	I3 300 000	966 23I	personnel voirie ubr. 6 I50 000
230	4 200 000	3I0.000	sécurité sociale 400 000
748	I0 000 000	I 029 628	allocations familiales I 600 000
550	I0 500 000	763 000	caisse des retraites I 000 000
390	4 000 000	543 472	salaire person. vic. 750 000
750	I0 500 000	I 046 069	Entretien des rues 7 000 000
902	I5 000 000	I 255 I99	Eclairage public 5 500 000
286	4 000 000	398 502	assur. mat. automob. I00 000
240	4 000 000	334 7I7	plantat. élagages 200 000
I.810	30 000 000	2 5I0 000	personnel des ordures 850 000
410	II 400 000	572 366	frais de matériel I 500 000
940	I9 000 000	I 307 302	frais de gestion V.U. 600 000
493	I0 000 000	698 054	entretien C V O 2 622 747
2.400	40 000 000	3 347 I73	fonds commun C V O I I24 249
I30	Yvette	I8I 286	pers. insp. sanitaire I50 000
I.030	2I 000 000	I 444 9I3	préposé recette marché I00 000
990	20 000 000	I 376 I08	entretien matériel d° I 600 000
500	7 000 000	697 379	trait. architectes 300 000
I 747	35 339 000	2 43I 5I4	trait. concierges I 050 000
I 490	30 000 000	2 064 I62	entretien des batim. 3 000 000
950	II 577 000	I 320 367	assurance d° 200 000
246	5 000 000	344 027	imp. et contributions I20 000
annuite Mondétour camp.		254*136	remont. des horlohes 30 000
rue Mademoiselle		38I 578	chauffage batiments I 500 000
		-----	consom. eau Batiments 450 000
			ind. log. instituteurs I 200 000
total des recettes extraordinaires	27 805 260		trait. femmes service 3 000 000
			prof. cours complém. 200 000
DEPENSES ORDINAIRES			caisse déP scolaire 4 992 000
traitement secrétaire	I 450.000		aide Familles Ec. priv. 50 000
agents serv. administr.	2 400 000		trans. élèves Mondét. 500 000
contribution 5 %	I 000 000		amél. hyg* scolaire 800 000
sécurité sociale	800 000		frais scol. Palaiseau I00 000
habillement cantonniers	I00 000		fourn. cours complém. I50 000
allocations familiales	600 000		entretien des Ecoles 3 200 000
caisse des retraites	I 250 000		fournitures scolaires 3 000 000
allocation au receveur	24 100		Chauffage des Ecoles 5 000 000
inspct. contribut. dir.	60 000		achat livres de prix 500 000
ind. caisse Epargne	4 000		Arbre Noel maternelle I00 000
accid. travail, cap. décès	230 000		Entretien du stade 350 000
frais de bureau Mairie	250 000		Loyer salle gymnast. 50 000
registres Etat civil	30 000		récompenses sportives I0 000
publications administrat.	8 000		dépenses de chômage 30 000
taxes communales	600 000		trait. visite médicale 700 000
frais de téléphone	250 000		entretien du matériel 5 000
abonnement Journal Officiel	6 500		prod. pharmaceutiques 75 000
cotisations municipales	6 000		trait. crèche I 600 000
audiences foraines	32 000		entretien du matériel 50 000
cotisations police d'Etat	I58 II4		produits alimentaires 200 000
à reporter	9.258.714		chauffage, éclairage I50 000
			subv. médico social 75.000
			à reporter

- approuvé le 12.3.59

report

contrib. aide sociale	2 261 961	10° an.	usine élévatoire	881 195
revers. taxe spectacles	150 000	11° "	gros travaux	294 024
inhum. indigents	15 000	9°	usine élévatoire	60 370
subv. caisse Ecoles	550 000	8°	marché couvert	158 665
" matériel cantine	100 000	7°	Eclairage public	966 231
" sociétés locales	200 000	6°	d"	310 000
" Comité du logement	700 000	6°	cimetière	763 000
" Office mun. Sports	50 000	6°	voirie	I 029 628
achat matériel pr fêtes	50 000	5°	camion, garages	543 472
fetes locales	800 000	5°	terrains scol.	I 046 069
comp. dotat. Rosière	50 000	4°	voirie	I 255 199
ind. fonct. du Maire	204 000	4°	classes préaux	334 717
d° adjoints	201 000	4°	compl. voirie	398 502
indem. bicyclettes	12 600	4°	prop. Renson	2 510 000
assur. Maire-adjoints	100 000	3°	rue Mademoiselle	953 944
syndicats communes	I 100 000	3°	travaux voirie	3 347 173
revenus dons et legs	7 000	3°	Ecoles Mondét.	I 307 302
dépenses imprévues	346 407	3°	d°	688 054

total dép. ordinaires	83 440 408	2°	rivière Yvette	I 81 286
DEPEN SES EXTRAORDINAIRES		2°	constr scolaires	I 444 913
	----	2°	Ecoles Mondétour	I 376 108
26° annuité empr. Eau	51 766	2°	meublier scolaire	697 379
28° rue Boursier	4 206	1°	Ecoles du centre	2 431 516
25° Ecoles	48 530	1°	2° tr. Mondétour	2 064 162
24° logements	I 4 364	1°	hotel finances	I 320 367
21° Eau	76 294	1°	terrain soeurs	344 027
I 9° Ecoles prov.	3 882	15 % assoc. syndicales	annuité Rue Bossuet	I 282 000
I 2° marché couvert	35 252		annuités Mondétour Camp.	I 08 000
I 7° d°	3 882			254 136
I 4° usine élév. I 5 267			total des dépenses extr.	27 805 260

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

(Handwritten signatures)
 Jean Jouquet
 Jean Jouquet
 Jean Jouquet
 Jean Jouquet
 Jean Jouquet

Du 16 MARS 1959,
 Convocation du Conseil Municipal pour le vendredi 20 Mars 1959 à
 21 heures, pour l'Installation du Conseil Municipal et l'élection
 de deux adjoints.



Proces verbal de l'installation du Conseil Municipal et de
l'élection du Maire et des adjoints réglementaires

Le vingt mars mil neuf centcinquante neuf, vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Orsay, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 Mars 1959 se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents, M.M Les conseillers municipaux /

1 - Clément	9 - Briquet	17 - Lucas
2 - Lauriat	10 - Gabet	18 - Fal
3 - Thévenon	11 - Ziane	19 - Foisy
4 - Pinon	12 - Cessens	20 - Wattier
5 - Bernard	13 - Girard	21 - Dupré
6 - Chauvez	14 - Buffet	22 - Tissot
7 - Favre	15 - Ehinger	
8 - Blard	16 - Rouh	

Mme Betmont a donné procuration à M. BRIQUET.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PINON, Maire qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M.M Clément, Lauriat Thévenon, Pinon, Bernard, Chauvez, Favre, Blard, Briquet, Gabet, Ziane Cessens, Girard, Buffet, Ehinger, Rouh, Lucas, Fal, Foisy, Wattier, Dupré, Mme Betmont, Tissot dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux

M GIRARD Gilbert, le plus agé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. EHINGER.

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire / bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	<u>1</u>
reste pour le nombre de suffrages exprimés	22
majorité absolue	12

M. PINON Jean, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire (22 voix)

ELECTION DU PREMIER ADJOINT - 1° Tour

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : Bulletins Blancs	<u>1</u>
reste pour le Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

M. FAVRE Maxime ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint. (22 voix)

ELECTION DU SECOND ADJOINT

1° Tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire / bulletins Blancs	<u>1</u>
reste pour le nombre des suffrages exprimés	22
majorité absolue	12

Ont obtenu : M. Clément Roger 22 voix.
 M. Clément ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé
 2ème adjoint.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide la création pour la durée de son mandat de deux postes d'adjoints supplémentaires.

L'élection aura lieu à l'expiration du délai de 15 jours suivant le dépôt de la présente délibération à la Préfecture, conformément à l'article 68 de la loi du 5 avril 1884.

Le conseil procède ensuite à la désignation des commissions

rapporteur M CHAUVEZ, M.M. Briquet, Tissot, Thévenon, Buffet, Lauriat Favre, Clément, Gabet, Mme Betmont, M Dupré,

rapporteur : M Briquet, M.M Chauvez, Thévenon, Blard, Tissot, Dupré Bernard, Lucas.

rapporteur : M. Tissot, M.M Ehinger, Bernard, Gabet, Blard, Rouh, Dupré Lucas Mme Betmont,

Rapporteur : M.M. Thévenon, M.M. Buffet, Lucas, Fal, Rouh, Tissot, Ehinger, Foisy

Rapporteur : M Favre, MM Fal, Wattier, Buffet, Rouh, Ziane

Rapporteur : M. Lauriat, Mme Betmont, M.M. Thévenon, Buffet, Wattier

Rapporteur : M Buffet, MM ROUH, Wattier, Fal, Cessens, Ziane, Gabet, Blard, M.M. Thévenon, Clément, Buffet, Tissot, Ziane, Briquet (26.3.59)

Rapporteur : M Favre, M.M. Buffet, Girard, Fal.

Le vote au bulletin secret a donné les résultats suivants, votants 23 - sont élus :

MM GABET et FAVRE / 23 voix - M.M. BESNARD et Mme BETMONT / 22 voix.

Le vote au bulletin secret a donné les résultats suivants : Votants /23, sont élus :

M. Favre, 22 voix. - M. Tissot : 21 voix.

Rapporteur / M Clément, MM Fal, Gabet, Buffet, Tissot, Blard, Thévenon Lucas, Wattier.

Délégués : M.M. Clément, Buffet, Gabet, Fal.

Rapporteur : M.M. Clément, M.M. Buffet, Lucas, Fal, Gabet, Wattier, Ehinger, Mme Betmont

Le conseil désigne M.M. Dupré et Cessens, en qualité de délégués titulaires et M.M Favre et Ziane, délégués suppléants.

Le conseil désigne M.M. Clément et Bernard délégués titulaires et M. Tissot et Fal, suppléants.

Le Conseil désigne à l'unanimité M. Buffet, comme second délégué

M. Favre est désigné comme délégué du Conseil Municipal et M.M. FOISY et WATTIER pour juger les réclamations.

Rapporteur Mme Betmont, M.M. Gabet Ehinger, Rouh, Buffet, Briquet Lucas.

délégués M.M. Gabet et Clément

Rapporteur M Clément - M.M. Ehinger, Chauvez, Wattier, Fal

Rapporteur : M. Chauvez, M.M. Buffet, Bernard, Lucas, Briquet, Clément

Crèche / délégués Mme Betmont

A la suite de l'élection du Maire, M. Pinon, prononce l'allocation suivante :

En me confiant la présidence de cette assemblée, vous me faites un grand honneur dont je ressens profondément tout le prix. C'est avec une certaine émotion que je reçois la mission de continuer à diriger les destinées de notre Ville. C'est une tâche que je sais lourde pour l'avoir déjà assumée depuis six ans, mais elle me paraîtra cependant plus légère si je peux compter pour les efforts de demain, sur votre dévouement, sur vos bonnes volontés. Soyez en d'avance remerciés et recevez

adjoints supplémentaires

Mandat le 10

Rendu le 26 Mars 1959

Commission des Finances

Chemins et travaux

Logement
Ecoles

Marché
Hygiène
Sociétés

Caisse des Ecoles
Sapeurs Pompiers
Bureau d'aide Sociale

Hopital

sports

Office Municipal des Sports
Fêtes

Syndicat de la "Jette"
24.3.59

Syndicat des ordures

Syndicat du Personnel
25.3.59
Listes électorales
25.3.59

Action Sociale

Comité Logement
Transports

Services Communaux

Crèche

allocution de
le Maire

Seance du 20 Mars 1959

pour la sympathie que vous venez de me témoigner, l'expression de ma vive gratitude.

Notre reconnaissance, nous la devons exprimer aussi à la population d'Orsay pour la confiance qu'elle vient de nous accorder deux dimanche de suite et je suis sûr d'être votre interprète en déclarant ici que nous entendons en rester dignes et que nous nous emploierons de toutes nos forces à assurer le mieux être de la collectivité dont la gestion nous est confiée.

Permettez moi seulement de souligner que nous ne réussirons dans l'œuvre que nous entreprenons en commun que par l'union, union librement consentie, certes, mais nécessaire. Efforcez-vous de maintenir cette discipline de l'esprit, cette tolérance qui, avec d'autres vertus patience, travail et ténacité permettront d'accomplir les tâches qui nous sont assignées. Si vous vous laissez aller à l'intrigue, à une systématique et stérile controverse, alors suivra la discorde et tous les maux qu'elle entraîne avec elle, vous ne le voudrez pas, mes chers collègues, j'en suis certain et vous n'avez pas à le redouter si vous cimentez dans l'union le bloc des bonnes volontés tendues dans un même but.

Messieurs, demain nous nous mettrons au travail. Multiples sont les problèmes qui nous sollicitent et que nous avons énoncés dans notre programme; Et d'autres questions surgiront, d'autres améliorations seront demandées. C'est à vous, mes chers collègues, qu'il appartiendra de résoudre ces problèmes, c'est à notre initiative, à votre esprit d'examen que vous devrez en appeler dans la concorde indispensable aux administrateurs qui ont le souci d'être des réalisateurs et de répondre aux espoirs que la population a placés en eux.

Vos qualités, vos connaissances à chacun, votre désir de bien faire, affirment que ces espoirs ne seront pas déçus.

En terminant, j'exprime encore une fois ma gratitude à nos Electeurs et électrices tant en mon nom qu'en celui de nos Collègues que vous avez désignés pour former la Municipalité d'Orsay.

Comme vous, comme moi, ils ne seront guidés que par l'amour qu'ils portent à notre chère cité d'Orsay qu'ils souhaitent toujours plus belle et plus prospère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

[Handwritten signatures of council members]

Du 31 Mars 1959 convocation du conseil Municipal à la Mairie d'Orsay pour le dimanche 5 avril à 9 h 30 à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour, et à 10 heures pour l'élection des délégués sénatoriaux.

le Maire



[Handwritten signature of the Mayor]

82

Seance du 5 Avril 1959

Le cinq avril mil neuf cent cinquante neuf, neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, FAVRE, CLEMENT, adjoints BERMENON BERNARD CHAUVEZ BLARD BRIQUET GABET ZIANE CESSENS GIRARD, BUFFET EHINGER ROUH LUCAS FAL FOISY WATTIER DUBRE, Mme BETHMONT TISSOT - le Dr Lauriat a donné procuration à M. PINON.

Le conseil choisit comme secrétaire M. EHINGER, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

le Conseil après en avoir délibéré,

Vu l'enquête d'utilité publique qui a eu lieu dans la Commune, du 6 au 19 février pour le déclassement du chemin rural N° 32 en vue de son aliénation.

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1959 relative à la voirie des Collectivités locales.

Prononce le déclassement du chemin rural N° 32 en vue de son aliénation.

Le conseil désigne M.M. Briquet et Buffet pour assister M. le Maire à l'adjudication des travaux de construction d'un égout en bordure de la R.N. 446 qui aura lieu le 11 avril à 11 h 30.

M. le Maire fait part d'une demande d'augmentation des tarifs de portage pour les convois funèbres. A la demande de M. CHAUVEZ, cette question est renvoyée à la Commission des Finances pour étude.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de garantir le remboursement des emprunts contractés par les A.S.A. Idéale de Mondétour et Bures-Orsay, étant entendu que la somme à verser à la Caisse, en cas de défaillance de l'Association, ne dépassera pas chaque année, 200 fois la valeur du centime communal au jour du versement.

Le conseil établit la liste de proposition à soumettre à la Direction des contributions directes pour la constitution de la Commission des contributions directes. Titulaires : M.M Chartier - Clement - Dupré - Favre - Ziane - Mlle Guillemard - Girard - Mme Bethmont - Bouvrain - Isambert fils - Haureau-Legendre.

Suppléants : M.M. Buffet - Tissot - Laneuville - Pernelle - Guidet Davory - Cessens - Briquet, Lucas - Thièvre, Thiercelin, Prieur

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Prefet du 27.3.59 faisant connaître que la taxe sur les chiens ne peut pas être supprimée avant le 1^{er} janvier 1960.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets THOM-SELLE, spécialisés dans la fourniture et l'installation de matériel de grande cuisine, pour l'aménagement de la Cantine Scolaire de Mondétour, suivant marché se montant à 3 716 000

Vu l'urgence, la cantine devant ouvrir le 15 septembre prochain, le Conseil décide de payer cette dépense sur les fonds libres de l'exercice en cours en attendant la conclusion de l'emprunt pour lequel une demande d'inscription sur la liste de priorité de la Caisse des dépôts et consignations a été formulée.

Le Conseil demande au Gouvernement de bien vouloir rapporter l'ordonnance concernant la suppression de la retraite des Anciens Combattants.

Le Conseil demande au Gouvernement l'abrogation de l'ordonnance concernant la franchise de 3.000 F de la sécurité sociale

Le Conseil vote une subvention de 100.000 F en faveur des Ministres de Madagascar à verser au Comité départemental. Ce crédit sera inscrit au budget supplémentaire de 1959.

A la demande de M. BUFFET, la Commission des transports étudiera les tarifs pratiqués par l'entreprise ROBINET pour le service des cars de Mondétour.

Déclassement du Chemin Rural 32 en vue de son aliénation

Envoyé le 10

Reçu le 10

Egout R. N. 446

Porteurs des Pompes funèbres

Garantie Communale

Bures-Orsay, Idéale de Mondétour

Envoyé le 10

Reçu le 10 - H 10.59

Commission des Impôts

Envoyé le 10

Reçu le 10

Casse sur les chiens

Marché Thom-Selle

Envoyé le 10

Reçu le 10 - H 10.59

Retraite du Combattant

Envoyé le 10

Sécurité Sociale

Envoyé le 10

Ministres de Madagascar

Envoyé le 10

Tarif des transports

de Mondétour

Séance du 5 Avril 1959

Le conseil vote le principe d'un geste de solidarité en faveur des soldats accomplissant leur service légal en Algérie. Cette question sera étudiée par la Commission des Finances.

A la demande de M. TISSOT, la Commission des travaux étudiera le remplacement des carreaux des fenêtres basses de l'Ecole des Filles du centre par du verre armé. Les barres de défense en bois commandées primitivement étant inesthétiques.

Soldats d'Algérie

Ecole des filles

Elections des Délégués pour l'élection des Sénateurs

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le cinq du mois d'avril à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Orsay se sont réunis dans la Salle de la Mairie en exécution du décret N° 416 du 13 Mars 1959 et de l'arrêté préfectoral du 20 Mars 1959 qui leur a été notifié par écrit par le Maire.

Etaient présents M.M. les Conseillers Municipaux :

- | | | |
|---------------------------|--------------|------------------|
| 1 - PINON | 9 - Briquet | 18 - Fal |
| 2 - Favre | 10 - Gabet | 19 - Foisy |
| 3 - Clement | 11 - Ziane | 20 - Wattier |
| 4 - Lauriat (procuration) | 12 - Cessens | 21 - Dupré |
| 5 - Thevenon | 13 - Girard | 22 - Mme Betmont |
| 6 - Bernard | 14 - Buffet | 23 - Tissot |
| 7 - Chauvez | 15 - Ehinger | |
| 8 - Blard | 16 - Rouh | |
| | 17 - Lucas | |

formant la majorité des membres en exercice.

La séance est ouverte sous la présidence de M. PINON, Maire, qui après avoir fait l'appel nominal a donné lecture des extraits des textes légaux et réglementaires concernant l'élection des délégués.

Le Conseil a choisi comme secrétaire M. Ehinger.

ELECTION DES DELEGUES

La majorité des membres en exercice étant présente, le Président a invité le Conseil à procéder au scrutin de liste majoritaire, à l'élection de 15 délégués.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
déduire bulletins blancs	<u>0</u>
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Ont obtenu :

M. Clement	23 voix	M. Dupre	23 voix	M. Ziane	23 voix
M. Fal	23 "	M. Bernard	23	M. Lauriat	23
M. Wattier	23	M. Rouh	23	M. Blard	23
M. Pinon	23	M. Briquet	23	M. Lucas	23
M. Thevenon	23	M. Buffet	23	M. Tissot	23

et ont été proclamés délégués. Ils ont fait connaître séance tenante leur acceptation.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Deduire bulletins blancs	<u>0</u>
reste pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu /

M. Gabet	23 voix
M. Ehinger	23
M. Girard	23
M. Chauvez	23
M. Foisy	23
M. Favre	22
M. Cessens	22

et ont été proclamés délégués suppléants;

Ils ont fait connaître séance tenante leur acceptation.

Observations : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures

[Handwritten signatures and initials]

[Handwritten signatures: B Briquet, Asabet, P. Elving, M. Lucas, R. Bernard, J. Paul, etc.]

Du dix mai mil neuf cent cinquante neuf, convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi 15 Mai 1951 à 21 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Séance du 15 Mai 1959

Le quinze mai mil neuf cent cinquante neuf, vingt et une heures le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents / . . . PINON, Maire, FAVRE, CLEMENT, adjoints, LAURIAT, THEVENON, BERNARD, BLARD, BRIQUET, GAET, Ziane, CESSENS, BUFFET, EHINGER, ROUH, LUCAS, FAL, FOISY, WATTIER, DUPRE, FISSOT - M GIRARD a donné procuration à M. WATTIER et Mme BETHMONT à M. ROUH; Absent / M. CHAUVEZ.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

Lettres de Remerciement

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements suivantes M. le Préfet des S et O pour le crédit voté pour l'aide aux sinistrés de Madagascar.

- A.S.A. Mondétour-Ideale pour la subvention de 15 % allouée sur le montant des frais de constitution des dossiers pour classement des voies.

-Ligue Française contre le Cancer, pour le résultat de la collecte qui a produit 36 600 F et dont il faut féliciter les enfants des Ecoles

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 15 %, soit 15.687 F sur le montant des honoraires du géomètre qui a établi le dossier de classement des voies, la dépense étant de 104.580 F

M. le Maire expose que la Ligue contre le bruit organise une réunion à la Mairie d'Orsay, le samedi 6 Juin à 16 heures et invite les Membres du Conseil à y assister.

Le conseil vote une subvention de 2.000 F à prendre sur les dépenses imprévues, en faveur de la Fondation Fernand Darnel, pour l'assistance aux aveugles civils:

A.S.A. Petit chez Soi

Reçus le _____

Reçu le 25 Mai 1959

Ligue contre le Bruit

Fondation Fernand Darnel

Reçus le _____

Reçu le 29 Mai 1959

Séance du 1^{er} Mai 1959

Le Conseil vote une subvention de 10.000 F à prendre sur les dépenses imprévues, en faveur du Comité départemental de Seine et Oise de la Ligue de défense contre le Cancer.

Le Conseil décide de porter à 650 F à partir du 1^{er} Mai 1959, la vacation allouée aux porteurs des Pompes funèbres, les frais étant à la charge des familles.

M. le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue du Dr Lauriat en date du 19 avril 1959 ainsi libellée /

" J'ai l'honneur de porter à votre connaissance mon intention de soumettre à vous-même et au Conseil Municipal, lors de sa prochaine réunion, une proposition concernant la réservation par la Ville d'Orsay, sur son territoire, d'un vaste terrain aux fins d'édification dans un avenir plus ou moins différé, d'un hôpital régional de 1.000 lits, apte à faire face dans les conditions les plus modernes, aux obligations qui lui incombent dans une contrée en voie de large expansion.

" Dès à présent, il apparaît que, quels que soient les agrandissements ou aménagements apportés à l'actuel hôpital, celui-ci ne pourra suffire aux nécessités qui lui seront imposées.

" D'autre part, votre attention, a certainement été attirée sur les profondes modifications que doit connaître l'Enseignement Médical Universitaire en France, qui cherche à s'apparenter aux méthodes européennes, tout en gardant les qualités propres à notre race, facteur de l'immense renom de la Médecine Française. C'est ainsi que la vieille dualité Hôpital-Faculté s'éteindra. Il va de soi que notre région qui revêt progressivement, depuis l'installation à Saclay, du centre de recherche nucléaire, un caractère nettement universitaire (Lycée, Faculté des Sciences bientôt autonome, Service Frédéric Joliot, unique en France) se doit, par privilège de devenir un Centre Hôpital Faculté pour le plus grand bien de notre population et pour les possibilités accrues de connaissances pour nos étudiants, du fait de la proximité immédiate des centres purement scientifiques.

" L'évolution de la Science tend de plus en plus à supprimer les cloisonnements étanches entre les diverses disciplines. La connaissance est "UNE" et les progrès dans la connaissance de l'atome ne devraient pas tarder à se traduire par des progrès similaires dans l'art de soigner, de soulager et de guérir.

" Jene doute pas que vous-même et nos collègues du Conseil Municipal, comprendrez l'importance de cette proposition. Je ne doute pas non plus que l'Autorité de tutelle en la personne de M. le Préfet ainsi que M. le directeur départemental de la Santé, ne manquent de prendre en très attentive considération le but de cette proposition

" C'est donc en toute confiance que je formulerai cette dernière au Conseil Municipal. Je pense qu'il serait raisonnable qu'au préalable la commission d'hygiène, dont j'ai l'honneur d'être rapporteur fut réunie et, bien entendu sous votre présidence. Je vous demande donc M. le Maire de vouloir bien la convoquer un jour tout proche".

" La Commission d'hygiène a donc été réunie et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité son avis et adopte les propositions du Dr Lauriat, de création d'un grand Hôpital-Faculté d'au moins 1.000 lits dans le projet de construction d'un grand ensemble d'habitations collectives dont la réservation de terrain se situe sur le plateau Sud de la Commune d'Orsay. L'installation d'une importante partie de la propeutique de la Faculté des Sciences, sur le territoire de cette Commune et l'édification d'une cité universitaire, permettrait aux jeunes étudiants de conserver leur activité sur place. La création de cet ensemble hospitalier qui se trouvera également au centre géographique d'une vaste région non pourvue d'un hôpital susceptible de faire face à toutes les demandes d'admission, proportionnelle à l'augmentation constante et importante de la population, rejoindrait les vues fort louables des Ministères de la Construction et de la Santé ainsi que du Corps Médical.

Le Dr Lauriat est d'avis que si cet hôpital devait être réalisé, le Conseil Municipal aurait à demander que les médecins, chirurgiens et spécialistes de l'Hôpital d'Orsay, dont le dévouement et la compétence sont grands, aient un service dans le nouvel hôpital.

Ligue contre le Cancer
Mavryé le
Porteurs funèbres
Mavryé le
Hôpital Faculté
Dr Lauriat

Mavryé le
Roya le

Zone à Urbaniser

M. le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a adressée à M. le Ministre de la construction le 20/12/58 pour lui exposer la situation de la région d'Orsay, créée par l'installation de différents organismes scientifiques dans la Vallée de Chevreuse et sur les plateaux voisins. Il était question de la création d'un ensemble de 2.500 logements dans une zone déterminée, mais M. le Maire a appris que cette zone risquait d'être beaucoup plus importante, ce qui a nécessité de sa part une nouvelle lettre à M. le Ministre de la Construction pour lui proposer, au nom des Maires des Communes voisines intéressées par le projet, de venir exposer la situation au cours d'une réunion qui pourrait se tenir à la Mairie d'Orsay. Le Conseil approuve à l'unanimité les démarches de M. le Maire

Mondétour Campagne Assainissement

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Directeur de l'Association Mondétour Campagne, sollicitant une aide complémentaire de la Commune pour les travaux d'assainissement entrepris par l'association dans le lotissement. La commission des Finances a émis un avis favorable sur le principe d'une subvention dont le pourcentage sera déterminé lorsque les devis définitifs seront établis. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Echange avec M. Prieur

M. le Maire expose qu'il a reçu une demande de la Sté Lyonnaise des Eaux en vue d'un échange de terrain avec M. Prieur et la Commune en bordure du chemin rural N° 24, pour permettre le passage de la canalisation d'eau destinée à alimenter le lotissement de la Troche. Un accord de principe a été signé avec M. Prieur. La réalisation aura lieu lorsque le projet du tracé de la déviation sera connu. Le Conseil ratifie cet accord à l'unanimité.

Equpeement sapeurs pompiers

Envoyé le _____ 19__

Bouches d'Incendie

Le Conseil accepte le devis des Ets G ROULT, pour la fourniture d'une tenue pour le sous-lieutenant des sapeurs pompiers, récemment nommé. Devis se montant à 22.755 F. crédit prévu au budget de 1959. Sollicite une subvention de l'Etat et du Département.

M. le Maire expose qu'il serait souhaitable de profiter de la pose de la canalisation d'eau par la Sté Lyonnaise, pour installer les bouches d'incendie aux points suivants :

- une B.I. chemin de la Gouttière.
- deux rue A. Briand
- une chemin de la Corniche.

Le devis de la Sté Lyonnaise se monte pour des 4 bouches à 535.000 F. Le Conseil approuve le devis, mais décide l'installation de deux autres bouches : 1° - à l'Ecole des filles, 2° - au bas de la Ruelle du chemin de fer. Et sollicite une subvention de l'Etat et du département.

Carreaux Ecole des filles

Le Conseil est d'accord sur le remplacement des verres ordinaires aux baies du préau de l'Ecole des Filles du Centre, par des verres armés afin d'éviter des accidents. La dépense de 73.800 F est à prendre sur le crédit prévu pour entretien des Ecoles.

Enseignement technique Palaiseau

Envoyé le _____ 19__

Reçu le _____ 19__

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Palaiseau faisant connaître que la réalisation d'une Ecole d'Enseignement Technique sur le territoire de sa Commune est en bonne voie. La réalisation rapide de ce projet ne dépend plus que du déblocage des crédits. Le Conseil décide à l'unanimité d'appuyer ce projet, en souhaitant que l'établissement qui sera réalisé s'ouvre largement sur toutes les branches de l'Enseignement technique et qu'il conduise au baccalauréat technique.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet faisant connaître qu'il ne peut pas être accordé de subvention à la Commune pour l'installation du Chauffage aux Ecoles de Mondétour. Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler sa demande, le groupe comportant 10 classes.

Le Conseil donne avis favorable à l'attribution d'une subvention départementale en faveur de M. JEAN BAPTISTE michel, pour construction d'un logement agricole, 13 rue du Ruisseau.

M. Clément demande que le Conseil Municipal étudie l'aménagement de la rue A. Briand entre le fond du Guichet et la rue du Pont de

Ecole Mondétour chauffage centralHabitat rural

Envoyé le _____ 19__

Rue A. Briand

Pierre. M. le Maire expose que le projet de déviation de la R.N 446 doit apporter des modifications dans le profil du chemin rural N° 24 et qu'une étude ne pourra être faite utilement que lorsque le tracé de la déviation sera connu.

Le Conseil est d'avis de provoquer une réunion de la Commission des travaux avec les Ingénieurs auteurs du projet de déviation ainsi qu'une délégation des habitants du quartier, après entretien préalable avec M. l'Ingénieur des T.P.E. du canton de Palaiseau.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'Entreprise Brangeon pour le prix de 3.600.000 F pour l'aménagement de l'accès Nord du groupe scolaire des filles et de l'Ecole maternelle du Centre. Le financement de la dépense se fera de la façon suivante :

- sur caisse départementale scolaire, programme 1959 . I 700 000
- sur entretien des rues 1959, complément I 900 000

M. le Maire expose que le personnel communal titulaire est affilié depuis le 1/1/52 au régime général de la Sécurité sociale avec cotisation ouvrière de 3 % et cotisation patronale de 5,50 %.

Par circulaire du 28/1/59, M. le Préfet donne les indications nécessaires pour l'affiliation du personnel au régime mixte, le taux de la cotisation ouvrière étant de 2,50 % et de la cotisation patronale de 3,50 %. Les calculs faits sur les années précédentes permettant de constater que le régime mixte serait plus avantageux pour le personnel et les finances communales. Le Conseil décide l'affiliation au régime mixte à partir du mois qui suivra l'approbation de la délibération.

M. le Maire expose que par lettre du 29 avril, M. le Préfet indique qu'aucune subvention ne peut être allouée à la Commune pour l'aménagement de la Cantine scolaire de Mondétour, suivant les dispositions formelles de la circulaire N° 1.500 du 20/6/58, laquelle précise qu'il est impossible dans la situation budgétaire actuelle de prendre en considération des demandes de cette nature. L'Aménagement pouvant être réalisé à l'aide des fonds de l'allocation scolaire.

Le Conseil considère que le programme de 1959 de la Caisse départementale scolaire a été approuvé et a reçu son commencement d'exécution et que d'ailleurs les crédits sont insuffisants pour faire face à la dépense de 12.700 000 F nécessaire pour cet aménagement.

De plus il est indispensable que la cantine ouvre le 15 septembre. Le Conseil est d'avis de maintenir la demande de subvention, considérant que les travaux de construction ont été subventionnés et que ces travaux sont rattachés au programme des constructions scolaires de 1957. Il ne semble donc pas que les dispositions d'une circulaire postérieure puissent leur être appliquées.

Le Conseil sollicite une prompt réponse, afin de prendre les décisions qui s'imposeront dans une très prochaine séance, en ce qui concerne le vote de l'emprunt.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets AGER pour la fourniture d'une armoire frigorifique, en vue de l'aménagement de la cantine scolaire de Mondétour, pour la somme de 477.000 F, à prendre sur l'emprunt qui sera contracté pour aménagement de la Cantine, en attendant elle sera payée sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets HOBART pour la fourniture d'appareils ménagers divers pour l'aménagement de la cantine scolaire de Mondétour pour la somme de 11121.175 F, même financement que pour le marché AGER.

M. le Maire expose que le réfectoire de la Cantine scolaire des Ecoles du centre est devenu insuffisant. Il est nécessaire d'envisager la construction d'un réfectoire à l'Ecole des filles, ce qui évitera aux élèves la traversée de la R.N 446 pour se rendre à la cantine.

Un avant-projet pour 500 rationnaires en deux services, a été établi par M.M. Lesage et Hubert. Il se monte à 22000.000, mais la Commission des constructions scolaires a demandé une modification, pour y inclure un centre médico-scolaire nécessité par le fonctionnement de 35 classes.

Le Conseil est d'accord sur ce projet. Décide de solliciter une subvention de l'Etat et du Département et l'inscription sur la liste du Conseil Général. Une nouvelle étude sera faite par les architectes avec la S.A.E.F.T.P. qui a établi un prototype subventionné;

Voie d'accès Ecole de

Marcy le

Rou le 27 Mai

Régime Sécurité Sociale du personnel

Marcy le

Rou le

Cantine scolaire Mondétour

Marcy le
Rou le

d:
Marché Ager
Marcy le

Rou le 27 Mai

d:
Marché Hobart
Marcy le

Rou le 27 Mai
Réfectoire filles Centre

Marcy le
Rou le